

Notes pour l'organisation du concours national de praticiens hospitaliers en HGE

Destinataires

Membres du jury et chefs de service d'HGE

Bien que ce concours soit bien organisé par l'administration, la présente note a pour but d'améliorer et de faciliter son déroulement par les membres du jury et les candidats.

Préparation

Documents à préparer par le jury

La principale tâche qui incombe au jury est d'établir la grille d'évaluation des **titres et travaux et services rendus** ainsi que la rédaction des cas cliniques.

Comme l'administration communique peu sur les antériorités, voici quelques recommandations :

Le président du jury devrait prendre contact avec le président du jury de l'année précédente afin d'avoir communication de la grille d'évaluation ainsi que des exemples de cas cliniques avec leur grille de notation.

Les cas cliniques sont tirés au sort. Il faut qu'il y en ait au moins un différent par candidat au titre 2. Cela devrait déboucher sur la rédaction de deux cas cliniques environ par membre du jury.

Dossier des candidats

Un certain nombre de dossiers ont été mal préparés par les candidats alors même que leur candidature et leur poste semblaient justifiés.

Voici quelques recommandations :

Si cela n'est pas déjà fait, demander avant la séance des auditions une **lettre de recommandation** au :

- chef du service (au minimum)

- chef de pôle

- président de CME, éventuellement.

Ce dernier avis est utile pour les CHG de petite taille.

Il est nécessaire qu'au moins l'une de ces lettres se prononce sur le **poste offert** au candidat. Cette demande, autorisée par l'administration, doit être faite directement à ces 3 personnes par l'un des 2 membres du jury rapporteurs du candidat.

Présentation orale par les candidats

Sa durée est de 10 min avec un nombre de diapositives au maximum de 20. Comme les dossiers ont été déposés environ 8 mois avant cette présentation, le candidat peut actualiser son dossier en particulier pour les publications, la lettre de recommandation et le poste proposé le cas échéant.

Le chef de service concerné par le poste affecté devrait valider la préparation de la présentation orale (au minimum les diapositives et si possible une répétition). Si le candidat n'a pas de poste affecté, la situation est délicate à résoudre car le jury n'a pas le droit de contacter le candidat

Document rédigé par Paul Calès (président du jury) le 4 mars 2019 à l'issue du concours 2018-2019.

Membres du jury cosignataires¹ : Philippe Merle, Benoit Coffin, Julien Taieb, Mikael Jego, Fidy Ramaholimihaso, Valérie Blondin, Larvi Ouali

Document visé par Pierre Michel (CDU HGE), Isabelle Rosa (ANGH) & Georges Pageaux (CNU HGE).

¹ Pour moitié : PU-PH et PH des CHG